OBJECTIFS

Savoir prendre conscience des risques liés à l'amiante:

- Connaître les actions spécifiques de l'activité exercée pouvant entrainer la libération de fibre d'amiante
- **Appliquer** les principes de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contant de l'amiante

POUR QUI?

- Personnes chargées d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures et du mode opératoire
- · Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée

PRÉ-REQUIS

- Fournir la copie de l'attestation médicale délivrée par le médecin du travail de l'entreprise. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire de moins de 2 ans
- · Maîtriser le français (lecture, écriture).

CONTENUS

- · Connaître le risque amiante
- · Identifier le risques amiante
- · Connaître les exigences de la réglementation travail
- · Mise en situation sur un chantier fictif

TARIF INTER: 535.50 €. HT

PROCHAINE SESSION:

Reportez-vous au planning des sessions

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- > **Évaluation théorique** : à partir d'un questionnaire à choix multiple.
- > Évaluation pratique : mise en situation concrète sur chantier fictif,.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence. Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

RECYCLAGE

Un recyclage périodique d'une durée d'un jour sera effectué au plus tard 3 ans à compter de la délivrance de l'attestation lors de la formation initiale préalable

^{**} Taux de réussite constaté sur l'année 2023





CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS 01 80 18 92 60 - inscription@aformaba.fr

SIRET: 784617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

^{*} Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

SIRET : 784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

PROFIL DES INTERVENANTS

Tout stagiaire doit obligatoirement être muni :

• Formateurs certifiés INRS, HSE119

- De ses vêtements de travail.
- De ses chaussures de sécurité.

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- · Apports méthodologiques et technologiques
- · Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...
- · Ordinateur, vidéoprojecteur, film

- Support de cours
- Exercices pratiques
- · Plans de chantier
- · Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

PROFIL DES INTERVENANTS

· Formateurs certifiés INRS, HSE119

^{**} Taux de réussite constaté sur l'année 2023





CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS 01 80 18 92 60 - inscription@aformaba.fr

👆 Accès limité pour les personnes à mobilité réduite, veuillez-nous contacter

^{*} Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.